

REFERENCE DE LA CAMPAGNE (réservé à Effie)

NOM DE LA CAMPAGNE

NOM DE LA MARQUE/ANNONCEUR

CHOISIR ICI LA CATÉGORIE SECTORIELLE

CHOIX ICI LA CATEGORIE NON SECTORIELLE

PRIX EFFIE® : FORMULAIRE D'AUTORISATION ET DE VÉRIFICATION

Instructions :

Obligatoire : Chargez 1 exemplaire signé du présent Formulaire (les signatures électroniques sont acceptées). Toutes les informations des Crédits de société/personne physique et Autorisation de publication doivent être saisies dans le système d'inscription en ligne avant d'imprimer et de signer ce formulaire.

Le Formulaire d'autorisation et de vérification doit être signé par un cadre de l'agence ou du client responsable d'un service ou de comptes (par ex., responsable du planning stratégique, responsable des services clients, directeur des comptes de groupe, etc.).

Veuillez lire attentivement ce document dans son intégralité, saisir les informations requises et le signer dans l'espace prévu à cet effet à la fin du document.

Accord :

Je, soussigné(e), _____

(Nom en caractères d'imprimerie) (Titre en caractères d'imprimerie) (Société en caractères d'imprimerie)

certifie au nom de :

_____ et _____

(Nom de l'Agence principale en caractères d'imprimerie) (Nom du Client en caractère d'imprimerie)

(ci-après, le « **Participant** » et la présente participation, une « **Participation** »)

que les informations suivantes sont exactes et que les conditions générales (les « **Conditions du compétition** » ou les « **Conditions** ») énoncées dans le présent Formulaire d'autorisation et de vérification sont comprises et acceptées par le Participant :

PARTIE A : AUTORISATION DE SOUMISSION :

1. « **Effie** » (« nous », « notre » ou « nos ») désigne l'Association pour l'efficacité de la communication, enregistrée sous le numéro Siren/Siret 450 666 300 000 14 dont le siège social est sis 4 rue Royale 75008 Paris.
2. Les présents Prix Effie (le « **Compétition** ») font partie du programme mondial Effie Awards appartenant à WARC, LLC, une société enregistrée sous le numéro 7352523, dont le siège social est sis 251 Little Falls Drive, Wilmington, New Castle, Delaware 19808, États-Unis (« **Informa Festivals** »).
3. Informa Festivals est une division commerciale du groupe Informa. La société mère du Groupe Informa est Informa PLC, société enregistrée au Royaume-Uni sous le numéro 8860726.
4. En soumettant une Participation, vous reconnaissez et convenez que :
 - 4.1. Effie administre le Compétition sur son territoire sous licence d'Informa Festivals ;
 - 4.2. Tous les droits, autorisations ou licences que vous accordez à Effie dans le cadre de votre Participation s'étendent également à Informa Festivals et à ses sociétés affiliées, et pourront être utilisés et exercés par elles aux fins décrites dans les présentes Conditions ; et

- 4.3. Informa Festivals et ses sociétés affiliées ont les mêmes droits qu'Effie concernant votre Participation, comme décrit plus en détail dans les présentes Conditions.
5. En participant à ces Prix Effie (le « Compétition »), le Participant accepte d'être lié par le présent Formulaire et s'engage à le respecter. Nous avons toute latitude pour déterminer l'application des Conditions du Compétition ou résoudre toute ambiguïté qu'elles contiennent.
6. « Conditions du Compétition » ou « Conditions » désigne, en relation avec le présent Formulaire : (a) Partie A : Autorisation de soumission ; (b) Partie B : Exactitude et confirmation des informations de la Participation ; (c) Partie C : Exactitude des Crédits de société et de personne physique ; (d) Partie D : Politique de modification des crédits et vérification des crédits de participation ; (e) Partie E : Paramètres d'autorisation de publication ; (f) Partie F : Conditions du compétition et le kit d'inscription au compétition disponible sur Effie.org (le « Kit d'inscription au compétition »).
7. Nous pouvons, à notre entière discrétion, refuser ou annuler à tout moment une participation au Compétition si nous estimons raisonnablement qu'elle :
- 7.1. viole des lois, règlements ou codes de bonnes pratiques reconnus par l'industrie ;
- 7.2. blesse le sentiment national, les sensibilités religieuses ou les goûts du public ;
- 7.3. ne répond pas aux critères d'admission et de participation énoncés dans le Kit d'inscription au compétition ; ou
- 7.4. si le Participant n'a pas payé les Frais d'inscription au Compétition dans le délai de paiement requis indiqué dans le Kit d'inscription au Compétition.
8. Effie et Informa Festivals s'engagent à exercer leurs activités conformément à toutes les lois applicables, y compris les sanctions commerciales imposées par les Nations Unies, l'UE, le Royaume-Uni et les États-Unis, ainsi que les restrictions bancaires applicables. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure d'accepter des participations ou des paiements provenant de pays, d'organisations ou de personnes faisant l'objet de ces sanctions ou restrictions. Notez que les restrictions bancaires désignent des situations dans lesquelles des partenaires bancaires ont cessé de traiter des paiements impliquant des pays spécifiques, directement et indirectement, tels que la Russie et la Biélorussie.
9. Toute société, personne ou autre entité créditée qui effectue un paiement pour une Participation en vertu des présentes Conditions du Compétition n'est pas basée ou domiciliée dans un pays, ni affiliée à une organisation ou une personne, ni n'appartient à une organisation ou une personne (jusqu'au bénéficiaire ultime inclus) ni n'est autrement liée à un pays, une organisation ou une personne faisant l'objet de sanctions des Nations Unies, de l'UE, du Royaume-Uni et/ou des États-Unis.
10. La Participation n'est pas liée à un projet basé dans un pays, lié à un pays, une personne ou une organisation, appartenant à une personne ou une organisation (jusqu'au bénéficiaire ultime inclus) ou autrement lié à un pays, une personne ou une organisation faisant l'objet de sanctions des Nations Unies, de l'UE, du Royaume-Uni et/ou des États-Unis.

PARTIE B : EXACTITUDE ET CONFIRMATION DES INFORMATIONS DE LA PARTICIPATION :

11. Les informations soumises dans cette Participation représentent fidèlement et précisément les objectifs, les résultats et le travail créatif de la Participation.
12. Le travail créatif qui est inclus dans le reel créatif et dans les images créatives soumises pour cette Participation a été diffusé sur le territoire (France) et pendant la période d'admission (du 1er janvier 2025 au 30 mai 2026) spécifiée dans le Kit d'inscription au Compétition.
13. L'inscription au Compétition vaut autorisation de l'enregistrement de la Participation et des données saisies dans un ensemble de données aux fins des recherches d'Effie qui ne violent pas la confidentialité.
14. L'Inscription correspond au Nom de catégorie indiqué ci-dessus et suit les directives et restrictions décrites dans les conditions de cette Catégorie.
15. Le travail créatif et le texte écrit de la Participation sont l'œuvre originale des sociétés et auteurs crédités.
16. La source de toutes les données et de tous les résultats et faits figurant dans la Participation a été correctement citée en suivant les directives de citation figurant dans le Kit d'inscription au Compétition.
17. Le travail créatif est présenté tel qu'il s'est déroulé, sans éléments qui causeront de la confusion avec la façon dont le public l'a vécu.

PARTIE C : EXACTITUDE DES CRÉDITS DE SOCIÉTÉ ET DE PERSONNE PHYSIQUE :

18. Toutes les sociétés créditées pour cette Participation sont répertoriées correctement, conformément à la politique de la société, et ces sociétés créditées doivent être répertoriées dans l'Effie Index® et dans toutes les formes de publicité.
19. Si cette Participation est finaliste ou gagnante, les sociétés énumérées dans cette Participation recevront un crédit dans l'Effie Index et seront promues par nous et nos partenaires concernés.
20. Crédits de société : Tous les partenaires stratégiques et créatifs parties prenantes sont crédités et reçoivent le niveau de crédit approprié. Jusqu'à huit (8) sociétés peuvent être créditées dans une Participation comme suit :
 - 20.1. Agence principale (obligatoire) : L'agence responsable des composantes principales de la Participation. Si vous êtes un annonceur soumettant du travail interne, indiquez votre société comme Agence principale et Client.
 - 20.2. Client (obligatoire) : Indiquez la société mère de la marque pour la Participation, sauf s'il n'y a pas de société mère, auquel cas indiquez la marque.
 - 20.3. Agence principale supplémentaire (le cas échéant-1 max) : a contribué de manière si déterminante à la réussite de la Participation que cette agence devrait recevoir une reconnaissance égale à celle de l'Agence principale.
 - 20.4. Client supplémentaire (le cas échéant-1 max) : un deuxième client dans la Participation. Indiquez la société mère, plutôt que la marque, lorsqu'il y a une société mère.
 - 20.5. Sociétés contributrices (le cas échéant - 4 max) : ont contribué de manière significative à la réussite de la Participation. Les sociétés contributrices recevront moins de points dans l'Effie Index que les sociétés principales et seront reconnues comme contributeurs si la Participation est finaliste ou gagnante.
21. Crédits de personnes physiques : Toutes les personnes créditées (10 crédits principaux maximum, 30 crédits secondaires maximum) ont été vérifiées (niveau confirmé d'implication, orthographe, titre, etc.) et ont joué un rôle déterminant dans la réussite de la Participation soumise. Les employés actuels et anciens des sociétés créditées qui ont joué un rôle déterminant dans la réussite de la Participation doivent être répertoriés avec la société par laquelle ils étaient employés lors de la création de la Participation. Pour les personnes qui n'étaient pas employées par l'une des sociétés créditées, indiquez la société par laquelle elles étaient employées lorsque la Participation a été créée dans le champ de titre et associez-les à la société créditée avec laquelle elles ont travaillé le plus étroitement.
22. Il appartient au Participant de confirmer et de soumettre avec exactitude tous les noms de bureaux d'agence, réseaux, sociétés holding, noms de marque et noms de clients. Si nous découvrons une incohérence, nous pouvons décider librement de modifier les crédits.
23. Seules les personnes énumérées dans la section Crédits de personnes physiques seront publiées – les contacts dans les sociétés et le nom du participant ne sont pas publiés. Si ces personnes doivent être reconnues comme crédits, assurez-vous que leurs noms sont également inclus dans la section des crédits.
24. Les crédits soumis sont exacts et complets.
25. Aucune société ou personne faisant partie intégrante de cette Participation ne doit être omise des crédits énumérés.

PARTIE D : POLITIQUE DE MODIFICATION DES CRÉDITS ET VÉRIFICATION DES CRÉDITS DE PARTICIPATION :

POLITIQUE DE MODIFICATION DES CRÉDITS :

26. Les crédits de société et de personne physique ne peuvent pas être supprimés ou remplacés une fois cette Participation soumise.
27. L'Agence principale et l'Agence principale supplémentaire (le cas échéant) sont considérées comme définitives au moment de l'inscription et ne peuvent être supprimées ou ajoutées après la soumission de cette Participation.
28. Des crédits supplémentaires de société contributrice et de personne physique peuvent être ajoutés une fois que la Participation a été finalisée et acceptée par nous uniquement si la Participation n'a pas déjà crédité le nombre maximum autorisé de sociétés contributrices et de personnes. Les ajouts de crédit ne sont pas autorisés après la date limite de modification de crédit indiquée dans le Kit d'inscription au compétition (30 mai 2026).
29. Les modifications apportées à l'orthographe/la mise en forme des crédits de société et de personne physique existants doivent être soumises au plus tard le 30 mai 2026.
30. Tous les ajouts ou modifications de crédit de société contributrice et de personne physique doivent être soumis au plus tard le 30 mai 2026.
31. Aucun ajout de crédit de personne physique ou de société contributrice ne sera accepté après le 30 mai 2026.

32. Nous avons toute latitude pour examiner et accepter les demandes de crédit, qui ne sont pas garanties.
33. VEUILLEZ VÉRIFIER ATTENTIVEMENT LES CRÉDITS DE SOCIÉTÉ ET DE PERSONNE PHYSIQUE CI-DESSOUS. EN SIGNANT LE PRÉSENT FORMULAIRE, VOUS CONFIRMEZ QUE LES CRÉDITS DE SOCIÉTÉ ET DE PERSONNE PHYSIQUE SONT DÉFINITIFS ET COMPLETS - TOUS LES PARTENAIRES STRATÉGIQUES ET CRÉATIFS DE CETTE PARTICIPATION SONT CRÉDITÉS.

34. **VÉRIFICATION DES CRÉDITS DE PARTICIPATION**

AGENCE(S) PRINCIPALE(S)

Les participants ont la possibilité de créditer un maximum de deux Agences principales (une obligatoire). Si vous créditez une deuxième agence principale, les deux agences recevront une reconnaissance égale de notre part à la fois dans les documents publicitaires et dans l'Effie Index. Pour être considéré comme une deuxième agence principale, vous devez certifier que le travail effectué par chaque agence était de la même importance et que chaque agence mérite la même reconnaissance.

La ou les Agences principales sont considérées comme définitives lors de la soumission de cette Participation et ne peuvent être modifiées après la soumission de cette Participation. Vous ne pouvez pas ajouter ou supprimer une deuxième agence principale après avoir soumis cette Participation.

Agence(s) principale(s)

Les contacts de la société

(contact principal,
contact RP, PDG) ne
seront pas rendus
publics.

Si vous êtes un
annonceur soumettant
du travail interne,
indiquez votre société
comme Agence
principale et Client.

Si vous soumettez
un travail pour une
société qui pré-
remplit mais dans un
pays qui n'apparaît
pas dans la liste,
ajoutez deux
espaces après le
nom de votre société
et le système vous
permettra d'entrer un
nouveau pays pour
cette société.

CLIENT(S)

Les participants doivent créditer au moins une société cliente. Si deux clients ont été impliqués dans votre travail, créditez le deuxième client dans l'espace désigné ci-dessous. Les deux clients recevront une reconnaissance égale

dans toute la promotion et dans l’Effie Index si votre Participation est finaliste ou gagnante.

Veillez noter qu’à des fins publicitaires, le nom de marque (tel qu’il a été saisi dans votre Participation) et la société cliente (répertoriée ci-dessous) sont reconnus. Indiquez la société mère de la marque pour la Participation ici, sauf s’il n’y a pas de société mère, auquel cas indiquez la marque.



Client(s)

Les contacts ne seront pas rendus publics.

Si vous soumettez un travail pour une société qui pré-remplit mais dans un pays qui n’apparaît pas dans la liste, ajoutez deux espaces après

le nom de
votre
société et
le système
vous
permettra
d'entrer un
nouveau
pays pour
cette
société.

SOCIÉTÉS CONTRIBUTRICES

Les participants doivent créditer tous les partenaires stratégiques et créatifs clés pour chaque Participation. Vous pouvez répertorier jusqu'à quatre (4) sociétés contributrices.

Les principaux contacts de la société contributrice seront contactés si votre Participation est gagnante, mais ne seront pas rendus publics.

Agence(s) contributrice(s)

Les partenaires
parties prenantes du
travail doivent être
crédités. Vous
pouvez créditer
jusqu'à quatre (4)
sociétés
contributrices.

Les contacts ne seront
pas rendus publics.

Si vous soumettez
un travail pour une
société qui pré-
remplit mais dans
un pays qui
n'apparaît pas dans
la liste, ajoutez deux
espaces après le
nom de votre
société et le

CRÉDITS DE PERSONNES PHYSIQUES

Jusqu'à dix (10) personnes physiques principales et trente (30) personnes physiques secondaires ayant contribué à la Participation peuvent être répertoriées comme crédits. Les employés actuels et anciens qui ont

joué un rôle déterminant dans la réussite de la Participation doivent être répertoriés avec la société par laquelle ils étaient employés lors de la création de la Participation. Pour les personnes qui n'étaient pas employées par l'une des sociétés créditées, indiquez la société par laquelle elles étaient employées lorsque la Participation a été créée dans le champ de titre et associez-les à la société créditée avec laquelle elles ont travaillé le plus étroitement.

Effie a pour politique de distinguer les personnes créditées au moment de la Participation si le dossier est finaliste ou gagnant. Par conséquent, vous ne pouvez pas supprimer ou remplacer des crédits de personnes physiques une fois la Participation soumise. Les modifications ne seront acceptées, à notre entière discrétion, qu'au cas par cas. Aucune modification ne sera acceptée après le 30 mai 2026.

Crédits principaux de personnes physiques

Les personnes
apparaissent dans
tous les endroits où
les crédits sont
publiés lorsque
l'espace est limité, y
compris la
[bibliothèque de cas](#).

Crédits secondaires de personnes physiques

Les personnes
physiques
apparaissent
uniquement dans la
[Bibliothèque de cas](#)
et n'apparaissent pas
ailleurs. Maximum de
30 crédits
secondaires.

PARTIE E : PARAMÈTRES D'AUTORISATION DE PUBLICATION :

35. Des informations complètes sur la publication, la confidentialité et l'utilisation des Éléments de la Campagne sont fournies dans les présentes Conditions et dans le Kit d'inscription au compétition.

Gagnants et finalistes

36. En soumettant une Participation, vous reconnaissez et convenez que nous pouvons utiliser les Fichiers du gagnant et du finaliste comme nous le jugeons approprié, y compris en reproduisant les Fichiers du gagnant et du finaliste sur toute plateforme numérique, site Web, portail, application ou autre environnement en ligne (Web ou mobile) exploité, concédé sous licence, sous-traité ou autrement mis à disposition par Effie, ses sociétés affiliées, ou l'un de ses partenaires ou fournisseurs tiers autorisés, les itérations futures, les remplacements, les extensions ou des produits ou services similaires associés ou liés que nous ou nos partenaires ou sociétés affiliées fournissons (collectivement les « Plateformes »), et sur les plateformes de réseaux sociaux via des comptes de réseaux sociaux contrôlés par Effie, ses partenaires, ou sociétés affiliées et/ou hors ligne.
37. Nous reconnaissons que les Participations peuvent contenir des informations considérées comme des

informations confidentielles des Participants. Par conséquent, les participants sélectionneront, au moment de l'inscription, la manière dont leur Participation écrite peut être publiée, comme indiqué ci-dessous.

- 37.1. Pour la partie écrite de la Participation, les Participants peuvent sélectionner l'une des options de publication suivantes :
- 37.1.1. **Publication de la Participation telle que soumise** ; ou
- 37.1.2. **Publication en tant que Version modifiée (la « Participation écrite modifiée »).**
- 37.2. La Participation écrite modifiée doit correspondre étroitement à la Participation originale et vous ne pouvez pas supprimer intégralement une section.
- 37.3. Si un Participant choisit de publier une Participation écrite modifiée :
- 37.3.1. la Participation écrite modifiée doit être soumise à Effie dans les 60 jours civils suivant la réception d'un e-mail de notification du finaliste de la part d'Effie ;
- 37.3.2. si la Participation écrite modifiée n'est pas reçue dans ce délai, Effie se réserve le droit de publier la Participation écrite originale telle qu'elle a été soumise ; et
- 37.3.3. lorsqu'une Participation écrite modifiée est fournie, cette version de la Participation sera la seule version publiée et/ou utilisée publiquement.
- 37.4. Tous les matériaux créatifs, le résumé public et la déclaration d'efficacité en une phrase issus des Participations de tous les gagnants et finalistes seront publiés tels qu'ils ont été soumis et ne seront pas modifiés.

Non-finalistes

38. À moins qu'un Participant n'ait accordé à Effie l'autorisation d'utiliser ses Éléments de la Campagne de non-finaliste comme indiqué dans la section Gagnants et finalistes ci-dessus, les Éléments de la Campagne de non-finaliste seront utilisés sous forme agrégée uniquement, soit directement, soit avec l'organisation autorisée par nous, à l'aide de toute technologie et/ou de tout outil, plateforme ou support existant actuellement ou développé ultérieurement, pour analyser et/ou reproduire les Éléments de la Campagne pour créer des rapports ou faire des commentaires sur des types ou catégories de Participation particuliers, pour nous-mêmes ou pour des tiers. L'utilisation de ces matériaux sera conforme à la nature originale des Éléments de la Campagne et respectera toutes les obligations de confidentialité que vous nous imposez en vertu des présentes Conditions.

AUTORISATIONS DE PUBLICATION :

Lauréats et finalistes

Sélectionnez les autorisations de publication pour votre dossier écrit. (Choisissez une option)

- ☐ **Publier votre dossier tel qu'il a été soumis.**
- ☐ **Publier une version modifiée de votre dossier écrit (dossier écrit modifié)** – Les modifications doivent rester fidèles au contenu original et vous ne pouvez supprimer aucune section dans son intégralité. Les modifications doivent être soumises dans un délai de 60 jours à compter de la réception de la notification de finaliste de la part d'Effie.

PARTIE F : CONDITIONS DU COMPÉTITION

En cochant la case ci-dessous, et/ou en signant ci-dessous, et comme condition d'inscription, vous indiquez que vous acceptez les Conditions suivantes :

39. Afin d'éviter toute ambiguïté, le Kit d'inscription au Compétition accessible sur le site Web du Compétition est incorporé aux présentes Conditions par référence, et vous vous engagez à respecter les présentes Conditions et le Kit d'inscription au Compétition.
40. En soumettant une Participation, vous devez vous assurer que vous disposez de tous les droits et consentements requis pour nous permettre, et permettre à tout tiers autorisé par nous, d'utiliser les

Éléments de la Campagne comme le prévoient les présentes Conditions, notamment les Finalités du Compétition, de soumettre les Éléments de la Campagne à un jury pour qu'il rende une décision, d'enregistrer les Éléments de la Campagne dans un ensemble de données aux fins des recherches d'Effie qui ne violent aucune obligation de confidentialité que nous pourrions avoir envers vous, et l'utilisation, la publication et la projection des Matériaux du gagnant et du finaliste, comme indiqué dans les présentes Conditions. « **Éléments de la Campagne** » désigne tous les matériaux que vous nous fournissez, y compris votre Participation. « **Matériaux du gagnant et du finaliste** » désigne, pour chaque finaliste et gagnant du Compétition, les Éléments de la Campagne suivants : travail créatif, résumé public, déclaration publique d'efficacité d'une phrase, données back-end fournies avec le dossier, et un dossier écrit approuvé pour publication par vous conformément aux autorisations de publication énoncées dans les présentes.

41. En soumettant une Participation, vous accordez par les présentes à Effie et Informa Festivals et à ses sociétés affiliées une licence irrévocable, libre de droits, mondiale, perpétuelle, sous-licenciable, librement cessible et non exclusive, pour utiliser, reproduire, distribuer, exécuter publiquement, adapter, traduire et/ou afficher les Matériaux du gagnant et du finaliste, dans tout format existant actuellement ou créé ultérieurement, y compris, mais sans s'y limiter, imprimé, numérique, audiovisuel, sur les réseaux sociaux, en réalité virtuelle ou augmentée, ou en utilisant toute autre technologie, outil, plateforme ou support existant actuellement ou développé ultérieurement. Sans limiter la généralité de ce qui précède, à titre d'exemple, Effie peut faire ce qui suit, sans toutefois y être tenue (collectivement, les « **Finalités du Compétition** ») :

- 41.1. projeter, afficher ou publier les Matériaux du gagnant et du finaliste avec ou sans frais lors de présentations publiques ou privées, de la manière et sous la forme que nous jugeons raisonnablement appropriées, à notre entière discrétion ;
- 41.2. utiliser les Matériaux du gagnant et du finaliste comme nous le jugeons approprié, y compris en reproduisant les Matériaux du gagnant et du finaliste sur toute plateforme numérique, site Web, portail, application ou autre environnement en ligne (Web ou mobile) exploité, concédé sous licence, sous-traité ou autrement mis à disposition par Effie, Informa Festivals et ses sociétés affiliées, ou l'un de ses partenaires ou fournisseurs tiers autorisés, les itérations futures, les remplacements, les extensions ou des produits ou services similaires associés ou liés que nous ou nos partenaires ou sociétés affiliées fournissons (collectivement les « **Plateformes** »), et sur les plateformes de réseaux sociaux via des comptes de réseaux sociaux contrôlés par Effie, Informa Festivals, ses partenaires, ou sociétés affiliées et/ou hors ligne ;
- 41.3. utiliser, ou permettre à des tiers d'utiliser les Matériaux du gagnant et du finaliste, directement ou indirectement, pour promouvoir le Compétition ;
- 41.4. reproduire tout Matériau du gagnant et du finaliste dans une série de publicités, qui peuvent être proposées à la vente partout dans le monde, y compris sur les Plateformes. Cette série de publicités, ni aucun extrait de celle-ci, ne peut être reproduite, commercialisée ou vendue par un tiers autre que nous ou toute organisation autorisée à le faire par nous. Cela peut inclure une adaptation/traduction par un tiers ; et
- 41.5. analyser ou reproduire les Éléments de la Campagne , y compris les Matériaux du gagnant et du finaliste, sous forme agrégée, directement ou conjointement avec toute organisation autorisée par nous ou Informa Festivals ou ses sociétés affiliées, à l'aide de toute technologie et/ou de tout outil, plateforme ou support existant actuellement ou développé ultérieurement, pour créer des rapports ou faire des commentaires sur des types ou catégories de Participation particuliers, pour nous-mêmes ou pour des tiers (y compris Informa Festivals et ses sociétés affiliées). L'utilisation de ces matériaux sera conforme à la nature originale des Éléments de la Campagne et respectera toutes les obligations de confidentialité que vous nous imposez en vertu des présentes Conditions.

42. Si une action en justice est engagée à notre encontre en lien avec votre Participation, alors, sans préjudice de tout autre droit ou recours à notre disposition, vous devrez nous assister dans les meilleurs délais dans la défense contre cette action (y compris, sans s'y limiter, en fournissant toute la documentation établissant la propriété des droits sur la Participation à notre demande).

43. Tout Élément de la Campagne soumis au cours du Compétition devient la propriété d'Effie, d'Informa Festivals et de ses sociétés affiliées et ne vous sera pas restitué.

44. Chaque Participation doit répondre aux critères d'admission suivants (les « **Critères d'admission** ») :

- 44.1. Tous les Critères d'admission énoncés dans le Kit d'inscription au compétition.
- 44.2. La Participation doit avoir été diffusée, lancée ou publiée auprès du public concerné pendant la période d'admission et sur le territoire indiqué dans le Kit d'inscription au Compétition.
- 44.3. Tous les droits et consentements requis pour nous permettre, et permettre à tout tiers autorisé

par nous, d'utiliser les Éléments de la Campagne comme le prévoient les présentes Conditions ont été obtenus avant que la Participation ne soit soumise. Cela comprend, mais sans s'y limiter, la soumission des Éléments de la Campagne à un jury pour qu'il rende une décision et la sélection des Matériaux publiés du finaliste et du gagnant.

- 44.4. Tous les champs des soumissions écrites sont corrects, complets et définitifs.
45. Propriété et responsabilité. Le Signataire autorisé du présent Formulaire a un rôle particulier à jouer pour s'assurer que les informations fournies par les Participants sont exactes. Il appartient au Signataire autorisé de prendre l'entière responsabilité de soumettre uniquement des informations qu'il estime exactes, et de signer le présent Formulaire en conséquence.
46. Nous assurerons l'administration du Compétition conformément aux Conditions, à notre discrétion si nécessaire et de bonne foi, et en nous appuyant sur les informations que nous recevons des Participants et/ou du Signataire autorisé. Pour leur part, tous les Participants et le Signataire autorisé doivent coopérer de bonne foi avec nous, y compris en fournissant les informations et les déclarations nécessaires, dans les délais indiqués dans le Kit d'inscription au compétition.
47. Les Prix Effie récompensent les initiatives marketing les plus efficaces et Effie s'efforce continuellement de protéger l'esprit et l'intégrité de notre industrie. Les Participants ne doivent pas : (a) porter atteinte à la réputation du Compétition ; ou (b) faire quoi que ce soit qui pourrait nuire à l'image et/ou à la réputation du Compétition. Si nous considérons, à notre entière discrétion, qu'un Participant n'a pas respecté la présente clause, nous pourrions annuler sa Participation au Compétition.
48. Nous nous réservons le droit de demander des informations supplémentaires sur votre Participation, y compris pour vérifier son admissibilité ou son authenticité. Par exemple, nous pourrions demander des informations sur la planification des médias, une confirmation écrite de la marque, des informations supplémentaires sur la source des données ou d'autres informations supplémentaires dont nous avons besoin pour vérifier l'authenticité de votre Participation. Si vous ne nous fournissez pas les informations demandées dans les délais requis ou si nous déterminons, à notre entière discrétion, que vous ne nous avez pas fourni les informations adéquates, nous pourrions annuler votre Participation ou votre prix (selon le cas).
49. Nous nous réservons également le droit d'effectuer nos propres vérifications pour nous assurer que les informations que vous avez fournies concernant votre Participation sont correctes, par exemple pour vérifier les sources fournies.
50. Nous avons le droit de déterminer, à notre entière discrétion, si les Conditions ont été respectées. Si nous constatons que vous avez potentiellement enfreint les Conditions, nous pourrions vous inviter à expliquer notamment les faits ou les circonstances atténuantes. Si nous constatons que les Conditions n'ont pas été respectées, nous aurons le droit de disqualifier la Participation concernée et/ou d'imposer toute autre pénalité spécifiée dans les présentes Conditions.
51. Nos décisions concernant toutes les questions relatives aux Prix Effie sont définitives et contraignantes.
52. Nous utiliserons toutes les données à caractère personnel incluses dans vos Éléments de la Campagne pour traiter votre Participation, vous contacter au sujet des demandes de renseignements, pour promouvoir les Finalités du Compétition et pour annoncer et promouvoir les gagnants. Vous trouverez des informations complémentaires sur la politique de confidentialité d'Informa Festivals [ici](#).
53. Nous avons toute latitude pour modifier la Catégorie dans laquelle une Participation est classée à tout moment (notamment si nous pensons que ces modifications sont nécessaires pour garantir que toutes les Participations sont présentées sous leur meilleur jour). Nous informerons les Participants si nous apportons des modifications à leurs Catégories.
54. En cas de plainte concernant une Participation à tout moment au cours du Compétition, y compris après l'annonce des finalistes ou des gagnants, nous pourrions, à notre entière discrétion, choisir d'enquêter sur la plainte. Si nous choisissons d'enquêter sur une plainte, vous devez coopérer pleinement avec nous dans le cadre de cette enquête, y compris en nous fournissant toutes les informations que nous vous demandons.
55. Si nous soutenons une plainte et constatons que la victoire ou la présélection d'une Participation était injuste ou illégitime, nous pourrions annuler la Participation ou le prix Effie concerné, selon le cas.
56. Les Prix Effie, les trophées et certificats Effie Index, et toutes les marques Effie Awards et Effie Index sont la propriété intellectuelle, y compris les droits d'auteur, les droits sur les dessins et modèles et les marques, d'Informa Festivals et de ses sociétés affiliées. Dans le cadre du Compétition, nous sommes autorisés à reproduire, fabriquer et vendre les Prix Effie et les trophées et certificats Effie Index, de toute taille ou sur tout support, et à distribuer ou exploiter les dessins et modèles des Prix Effie et les trophées et certificats Effie Index ou les reproductions de ceux-ci par cadeau, vente, revente ou licence. Aucune reproduction, réplique ou autre copie des Prix Effie ou des trophées ou certificats Effie Index ou des marques Effie Awards ou Effie Index ne peut être faite ou utilisée par vous, tout fabricant, annonceur, organisation ou personne physique.

57. Lorsque nous affichons une Participation, nous le faisons dans le but de juger ou, pour les participations qui sont des finalistes ou des gagnants, de reconnaître l'efficacité du marketing uniquement. L'affichage d'une Participation ne constitue pas une recommandation, une approbation ni une promotion des produits ou services présentés dans la Participation par nous ou l'une de nos sociétés affiliées. Nous et nos sociétés affiliées déclinons toute responsabilité concernant tout Affichage ou tout produit ou service mentionné dans tout Affichage.
58. Chaque Participant reconnaît et convient que les Conditions constituent l'intégralité de l'accord et le seul accord entre le Participant et Effie. Aucun Participant ne s'est fondé sur, ni n'a reçu de notre part, un(e) garantie, déclaration, assurance, engagement, accord ou indemnité de quelque nature que ce soit autre que ceux énoncés expressément dans les Conditions. En cas de conflit entre les présentes Conditions et tout autre document publié par nous, les présentes Conditions prévaudront.
59. Si une clause des Conditions est ou devient nulle, illégale ou inapplicable à quelque égard que ce soit, la validité, la légalité et l'applicabilité de toute autre clause ne seront pas affectées ni diminuées de quelque manière que ce soit.
60. Nous déclinons toute responsabilité en cas de dommage, perte, préjudice ou déception causés à un Participant.
61. Notre responsabilité envers tout Participant, qu'elle soit contractuelle ou délictuelle (y compris pour négligence), est limitée au montant des Frais d'inscription. Afin d'éviter toute ambiguïté, nous ne saurions être tenus responsables envers tout Participant en cas de préjudice indirect, consécutif ou spécial découlant des Prix Effie ou lié à ceux-ci, ni de tout manque à gagner ou perte de marchés, (étant entendu toutefois que notre responsabilité ne peut être exclue en cas de décès ou de préjudice corporel résultant de notre négligence ou dans toute affaire pour laquelle la responsabilité ne peut être exclue ou limitée en vertu du droit applicable).
62. Les Conditions sont régies par les lois de France et doivent être interprétées conformément aux lois de ce pays, et les parties se soumettent à la compétence exclusive des tribunaux de France.
63. Vous déclarez et garantissez que tous les Éléments de la Campagne soumis à Effie sont vos œuvres originales et sont correctes, et ne porteront pas atteinte aux droits personnels ou exclusifs de tout tiers ou ne donneront lieu à aucune réclamation par un tiers, notamment des réclamations basées sur le droit d'auteur, les marques, les brevets, la diffamation, les dommages corporels ou l'atteinte à la vie privée ou toute violation des droits de la personnalité. En outre, si une plainte ou une réclamation relative à ces Éléments de la Campagne est faite par un tiers à tout moment, qu'il s'agisse d'une plainte légale formelle ou autre, vous coopérerez pleinement avec Effie pour répondre à ladite plainte ou réclamation et assurer la défense contre celle-ci, et vous dégagez Effie de toute responsabilité à l'égard de ladite plainte ou réclamation.
64. Vous certifiez que les informations soumises dans ce dossier sont une représentation fidèle et exacte des finalités et des résultats de la Participation et que le travail créatif a eu lieu entre le 1er janvier 2025 et le 30 mai 2026 en France. Une Participation vaut autorisation de l'enregistrement des données saisies dans un ensemble de données aux fins des recherches d'Effie qui ne violent pas la confidentialité.
65. Les crédits que vous soumettez sont considérés comme définitifs et ne seront pas modifiés pour quelque raison que ce soit, y compris si l'agence et/ou le client changent de nom et/ou font l'objet d'une fusion après la date d'inscription. Les informations que vous soumettez dans la section des crédits en ligne peuvent être publiées et/ou apparaître sur les certificats de reconnaissance.
66. Dès l'inscription au Compétition, toutes les adresses électroniques fournies seront ajoutées à la liste de diffusion d'Effie et pourront recevoir des e-mails concernant les actualités du compétition, les décisions du jury, le contenu, etc. Les personnes physiques peuvent se désinscrire de la liste de diffusion via le lien de désinscription figurant dans tout e-mail de la newsletter.
67. Vous avez crédité tous les partenaires qui ont contribué au travail présenté dans la Participation.
68. Les décisions d'Effie ou, le cas échéant, d'Informa Festivals, concernant toutes les questions relatives au Compétition sont définitives et contraignantes.

☐ **J'accepte les Conditions de la Compétition**

Signataire autorisé :

Date :

